

COMITE SYNDICAL

1^{er} avril 2025 – 17h30

DELIBERATIONS

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13/02/2025
2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT
3. LEADER : POINT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME LEADER 2014-2022
4. LEADER : DEMARRAGE DU PROGRAMME LEADER 2023-2027
5. URBANISME : POINT D'INFORMATION ACTUALITÉ LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE
6. URBANISME : POINT D'INFORMATION RÉVISION DU SCOT
7. URBANISME : POINT D'INFORMATION SUIVI DES DÉMARCHES PARTENAIRES
8. FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
9. FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2024
10. FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025
11. FINANCES : PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 2025
12. QUESTIONS DIVERSES

Département
DE LA
VENDEE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

ARRONDISSEME
NT
DES
SABLES
D'OLONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1^{er} avril à dix-sept heures trente, les délégués composant le Comité Syndical du syndicat mixte Vendée Cœur Océan, formé par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 10 octobre 2012, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président du Syndicat mixte, se sont réunis en la salle des Assemblées de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, en séance ordinaire.

SYNDICAT
MIXTE VENDEE
CŒUR OCEAN

La séance a été publique.

Etaient présents/représentés :

Christian BATY, Marc BOUILLAUD, Michel CHADENEAU, Francis CHUSSEAU (suppléant Annie RENOUF), Dominique DURAND, Jean FERRAND, Nathalie FRAUD, Sonia GINDREAU, Olivier GRIT, Marc HILLAIRET, Pascal MONEIN, Joël MONVOISIN, Daniel NEAU, Mickaël ONILLON, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Annick PASQUEREAU, Nicolas PASSCHIER, Jannick RABILLE, Maxence DE RUGY, Michel VALLA, Sylvie VERDON,

Nombre de
délégués
32

Présents/
Représentés
22

Suffrages
exprimés
21

Etaient excusés/absents :

Christian AIMÉ, Joël BRET, Loïc CHUSSEAU, Olivier DALMASSO, Bernard GAUVRIT, Jennifer LIBAUD, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Alain ROCHEREAU, Didier ROUX

Également présents : Anne-Gaël DANIEL, Nathalie SÉMENT, et Sylvie CAILLÉ SAINCOURT, personnels de Vendée Cœur Océan.

DATE DE LA
CONVOCAION :
27/03/2025

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

DATE
D'AFFICHAGE :
11/04/2025

Le Syndicat, sur conseil du comptable assignataire, et sans attendre la fin de l'expérimentation conduite, en application de l'article 242 de la loi de finances 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances 2024 visant à pérenniser l'expérimentation, a opté pour le passage dès 2024, au Compte Financier Unique (CFU).

DEL 2025_05

Le Syndicat va donc délibérer pour la première fois ce nouveau Compte Financier Unique qui remplace le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG), et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

OBJET :
COMPTE
FINANCIER
UNIQUE

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il donne une information plus simple et plus lisible que les Compte Administratif et Compte de Gestion, partiellement redondants et souvent trop volumineux. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, sa production étant totalement dématérialisée.

Il a été dressé par le comptable public sous le contrôle de Monsieur le Président.

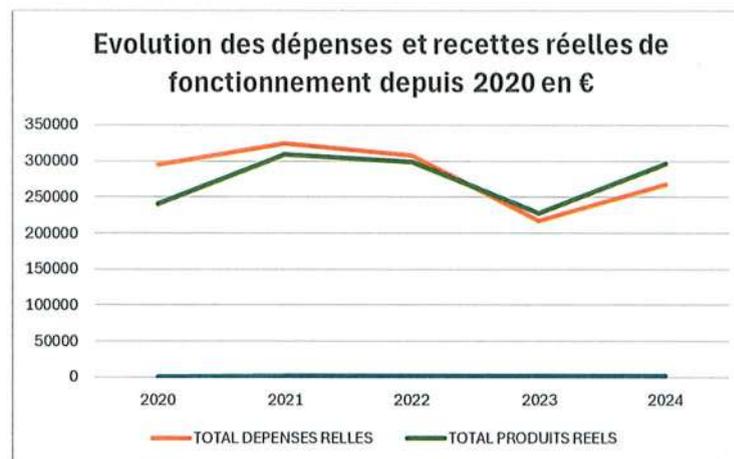
Il est arrêté et résumé comme ci-après pour la gestion 2024 :

DÉTERMINATION DU RESULTAT CUMULÉ AU 31/12/2024

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT			TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT		
	DEPENSES/ MANDATS	RECETTES/ TITRES	SOLDE	DEPENSES/ MANDATS	RECETTES/ TITRES	SOLDE	DEPENSES/ MANDATS	RECETTES/ TITRES	SOLDE
AUTORISATION/ PREVISION BUDGÉTAIRE	308 543,45	333 461,18		138 975,20	28 163,07		447 518,65	361 624,25	
REALISÉ	267 752,40	296 031,33	28 278,93	-	28 163,07	28 163,07	267 752,40	324 194,40	56 442,00
RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS			-24 917,73			110 812,13			85 894,40
EXCEDENT/ DEFICIT 2024			3 361,20			138 975,20			142 336,40
RESULTAT CUMULÉ			3 361,20			138 975,20			142 336,40

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est de 28 278.93 €. Le report de l'exercice précédent étant de -24 917.73 €. Son résultat cumulé est positif de 3 361.20 €.

La section d'investissement présente, quant à elle, un solde positif de 28 163.07 €. Le report de l'exercice précédent étant de 110 812.13 €. Son solde cumulé s'élève à 138 975.20 €.



RECAPITULATIFS DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2020 EN €

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
RESULTATS	-9 283,36	-25 489,10	-34 333,41	-24 917,73	3 361,20

Réalisation budgétaire 2024

Fonctionnement - Investissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE OU COMPTE	BP 2024	CA 2024
011 - Charges à caractère général	38 813,00	26 164,76
012 - Charges de personnel	195 000,00	172 581,75
65 - Autres charges de gestion courante	39 337,00	37 010,66
014 - Atténuation de produits	0,00	0,00
66 - Charges financières	4 000,00	601,78
67 - Charges spécifiques	3 328,00	3 328,00
D002 - Déficit de l'année N-1 reporté	24 917,73	24 917,73
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 065,45	28 065,45
DEPENSES NETTES DE L'EXERCICE	308 543,45	267 752,40
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	333 461,18	292 670,13

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE OU COMPTE	BP 2024	CA 2024
74 - Dotations et participations	296 261,18	261 255,24
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	13 000,00	11 339,87
75 - Autres produits de gestion courante	7 000,00	7 050,03
013 - Atténuation de charges	17 200,00	14 719,53
77 - Produits spécifiques	0,00	1 666,66
R002 Excédent de l'année N-1 reporté	0,00	0,00
RECETTES NETTES DE L'EXERCICE	333 461,18	296 031,33
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	333 461,18	296 031,33

RESULTAT DE L'EXERCICE

3 361,20

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE OU COMPTE	BP 2024	CA 2024
040 - Amortissements subventions Etat		
20 - Immobilisations incorporelles	23 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	115 975,20	0,00
001 Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	138 975,20	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE OU COMPTE	BP 2024	CA 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	97,62	97,62
13 - Subventions		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 065,45	28 065,45
R001 - Solde Exécution reporté	110 812,13	110 812,13
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	138 975,20	138 975,20

Net exercice

138 975.20

Ces résultats sont conformes au Compte Financier Unique présenté par le Comptable Public du Syndicat.

		CA 2019 (en €)	CA 2021 (en €)	CA 2022 (en €)	CA 2023 (en €)	CA 2024 (en €)	variation en € N-1	variation en € N-1
Chap.70	Produits de services, du domaine & ventes diverses	0,00	11 463,94	14 947,42	12 796,75	11 339,87	-1 457	-1
Chap.73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Chap.74	Dotations, subventions et participations	122 270,03	280 559,19	251 092,44	201 333,22	261 255,24	59 922	36
Chap.75	Autres produits de gestion courante	14 199,76	10 001,38	17 801,11	7 881,44	7 050,03	-831	-1
Chap.76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Chap.77	Produits spécifiques	90,00	420,00	45,54	0,00	1 666,66	1 667	
Chap.013	Atténuations de charges	9 515,69	6 268,31	14 523,99	5 147,44	14 719,53	9 572	18
TOTAL DES PRODUITS REELS		146 075,48	308 712,82	298 410,50	227 158,85	296 031,33	68 872	36
Chap.011	Charges à caractère général	160 037,08	43 252,53	64 422,41	52 546,32	26 164,76	-26 382	-54
Chap.012	Charges de personnel et frais assimilés	114 573,38	233 228,67	196 867,99	111 808,96	172 581,75	60 773	54
Chap.65	Autres charges de gestion courante	17 548,30	16 279,36	16 616,91	22 026,17	37 010,66	14 984	64
Chap.67	Charges spécifiques	0,00	4 170,00	0,00	0,00	3 328,00	3 328	
Chap.014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	
TOTAL DES CHARGES REELLES		292 158,76	296 930,56	277 907,31	186 381,45	239 085,17	52 704	24
EPARGNE DE GESTION		-146 083,28	11 782,26	20 503,19	40 777,40	56 946,16	16 169	39,6
Charges financières (intérêts des emprunts)		0,00	583,01	1 502,09	3 020,21	601,78	-2 418	-84
EPARGNE BRUTE		-146 083,28	11 199,25	19 001,10	37 757,19	56 344,38	18 587	41
Remboursement du capital (dette ancienne)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	
EPARGNE NETTE		-146 083,28	11 199,25	19 001,10	37 757,19	56 344,38	18 587	41
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que Monsieur le Président pour présider au vote du Compte Financier Unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

Vu le Certificat Administratif 2024-13 du 04/12/2024, demandant la mise en place du Compte Financier Unique au comptable assignataire à compter de l'exercice 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par le comptable assignataire ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que Monsieur Maxence de RUGY, le Président quitte la séance et Monsieur Patrice PAGEAUD ayant été désigné secrétaire de séance, cède la présidence de la réunion à Monsieur Michel CHADENEAU, 2^{ème} Vice-Président, pour le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 tel qu'il résulte de la gestion du budget pour l'année considérée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

DECIDE

- de **CONSTATER** les identités de valeur avec les indicateurs relatifs au report à nouveau, au résultat d'exploitation du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de **RECONNAITRE** la sincérité des rattachements,
- d'**ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- d'**APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 tel qu'il a été présenté.

Pour extrait conforme au registre

Le Président du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan

Maxence de RUGY



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 085-200033926-20250401-DEL2025_05-DE

Département
DE LA VENDEE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

ARRONDISSEMENT
DES
SABLES D'OLONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1^{er} avril à dix-sept heures trente, les délégués composant le Comité Syndical du syndicat mixte Vendée Cœur Océan, formé par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 10 octobre 2012, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président du Syndicat mixte, se sont réunis en la salle des Assemblées de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, en séance ordinaire.

SYNDICAT MIXTE
VENDEE CŒUR
OCEAN

La séance a été publique.

Nombre de délégués
32

Étaient présents/représentés :

Christian BATY, Marc BOUILLAUD, Michel CHADENEAU, Francis CHUSSEAU (suppléant Annie RENOUF), Dominique DURAND, Jean FERRAND, Nathalie FRAUD, Sonia GINDREAU, Olivier GRIT, Marc HILLAIRET, Pascal MONEIN, Joël MONVOISIN, Daniel NEAU, Mickaël ONILLON, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Annick PASQUEREAU, Nicolas PASSCHIER, Jannick RABILLE, Maxence DE RUGY, Michel VALLA, Sylvie VERDON.

Présents/Représentés
22

Étaient excusés/absents :

Christian AIMÉ, Joël BRET, Loïc CHUSSEAU, Olivier DALMASSO, Bernard GAUVRIT, Jennifer LIBAUD, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Alain ROCHEREAU, Didier ROUX.

Suffrages exprimés
22

DATE DE LA
CONVOCATION :
27/03/2025

Également présents : Anne-Gaël DANIEL, Nathalie SÉMENT, et Sylvie CAILLÉ SAINCOURT, personnels de Vendée Cœur Océan.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

DATE D'AFFICHAGE :
11

DEL 2025_06

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique.

OBJET :
AFFECTATION DU
RESULTAT

Après l'adoption par le Comité Syndical, du Compte Financier Unique, il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat.

Les résultats du Compte Financier Unique 2024 exposés en séance se ventilent comme suit :

BUDGET 809		DEPENSES	RECETTES	ANTICIPÉS DE L'EXERCICE (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'année N	267 752,40	296 031,33	
	Résultats antérieurs reportés (N-1)	24 917,73		
	Résultat cumulé	292 670,13	296 031,33	3 361,20
Section d'investissement	Résultats propres à l'année N	-	28 163,07	
	Résultats antérieurs reportés (N-1)	-	110 812,13	
	Résultat cumulé	0,00	138 975,20	138 975,20
Résultat cumulé TOTAL		292 670,13	435 006,53	142 336,40

Les résultats du Compte Financier Unique 2024 transmis par le Comptable Public du Syndicat, exposé en séance, sont conformes aux résultats constatés par l'ordonnateur.

Il font ressortir :

- le résultat cumulé de la section fonctionnement, soit un excédent de **3 361.20 €**
- le résultat cumulé de la section d'investissement, soit un excédent de **138 975.20 €**

Le résultat cumulé de fonctionnement étant excédentaire, il sera alors automatiquement reporté, comme le précise la réglementation, sur la ligne R002 en section de fonctionnement, sauf volonté contraire de l'assemblée délibérante.

Ainsi, il est proposé d'affecter :

- en section d'investissement la somme de **138 975.20** euros au compte 001
- en section de fonctionnement la somme de **3 361.20** euros au compte 002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57

Vu le Compte Financier Unique 2024, tel que présenté au point 8 de l'ordre du jour ;

Sur la proposition de son Président ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

DECIDE

- de **REPORTER** au budget 2025 les résultats dégagés de la façon suivante :
 - **3 361.20** €uros seront reportés en totalité à la section de fonctionnement de l'exercice 2025 au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté »
 - **138 975.20** €uros seront reportés en totalité à la section d'investissement de l'exercice 2023 au compte 001 « excédent d'investissement reporté »
- d'**AUTORISER** le Président ou son représentant délégué à mettre en œuvre toutes les procédures et à signer toutes les pièces, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



Pour extrait conforme au registre ID : 085-200033926-20250401-DEL2025_06-DE

Le Président du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan

Maxence de RUGY



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the stamp and extending to the right.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 085-200033926-20250401-DEL2025_06-DE

Département
DE LA VENDEE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

ARRONDISSEMENT
DES
SABLES D'OLONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1^{er} avril 2025 à dix-sept heures trente, les délégués composant le Comité Syndical du syndicat mixte Vendée Cœur Océan, formé par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 10 octobre 2012, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président du Syndicat mixte, se sont réunis en la salle des Assemblées de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, en séance ordinaire.

SYNDICAT MIXTE
VENDEE CŒUR
OCEAN

La séance a été publique.

Nombre de délégués
32

Étaient présents/représentés :

Christian BATY, Michel CHADENEAU, Francis CHUSSEAU (suppléant Annie RENOUF), Dominique DURAND, Jean FERRAND, Nathalie FRAUD, Sonia GINDREAU, Olivier GRIT, Marc HILLAIRET, Pascal MONEIN, Joël MONVOISIN, Daniel NEAU, Mickaël ONILLON, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Annick PASQUEREAU, Jannick RABILLE, Maxence DE RUGY, Michel VALLA, Sylvie VERDON

Présents/Représentés
20

Suffrages exprimés
20

Étaient excusés/absents :

Christian AIMÉ, Joël BRET, Loïc CHUSSEAU, Olivier DALMASSO, Bernard GAUVRIT, Jennifer LIBAUD, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Alain ROCHEREAU, Didier ROUX, Marc BOUILLAUD, Nicolas PASSCHIER.

DATE DE LA
CONVOCATION :
27/03/2025

Également présents : Anne-Gaël DANIEL, Nathalie SÉMENT, et Sylvie CAILLÉ SAINCOURT, personnels de Vendée Cœur Océan.

DATE D'AFFICHAGE :
11/04/2025

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

DEL 2025_07

OBJET :
BUDGET PRIMITIF
2025

A la suite du débat d'orientation budgétaire conduit lors de la séance du comité syndical du 13 février 2025, le Président présente au comité syndical, le projet de budget primitif 2025 du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	DÉPENSES
328 861.20	328 861.20

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	DÉPENSES
269 236.33	269 236.33

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 085-200033926-20250401-DEL2025_07-DE

Détail des dépenses de fonctionnement 2025, par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	en %	BP 2025
60623 - Alimentation	700,00	73,12	10%	700,00
60631 - Fournitures d'entretien	200,00	102,32	51%	200,00
60632 - Fournitures de petit équipement	50,00	63,13	126%	100,00
6064 - Fournitures administratives	1 000,00	903,76	90%	1 200,00
611 - Contrats de prestations de services	6 000,00	6 575,90	110%	9 000,00
6132 - Locations immobilières	3 600,00	3 600,00	100%	4 000,00
614 - Charges locatives et de copropriété	900,00	840,00	93%	1 000,00
6156 - Maintenance	5 500,00	4 122,33	75%	7 000,00
6161 - Autres primes d'assurances	2 000,00	2 074,03	104%	2 400,00
6182 - Documentation générale et technique	800,00	432,50	54%	450,00
6184 - Versements à des organismes de formation	300,00	1 690,00	563%	300,00
6185 - Frais de colloques et de séminaires	300,00	0,00	0%	500,00
6228 - Prestations actions PAT, CFT et SCoT	9 000,00	1 600,00		
6228 - Intervenants thématiques LEADER 2023-2027				
6228 - Prestations Ingénierie urbanisme - Adhésion GéoVendée			18%	8 000,00
6228 - Animations écoles PCAET				
6228 - Actions communes CLS (prestataire ACSANTIS)				
6231 - Annonces et insertions	500,00	119,24	24%	1 000,00
6232 - Fêtes et cérémonies	1 200,00	720,00	60%	1 000,00
6234 - Réceptions (ex article 6257 en M14)	500,00	0,00	0%	1 200,00
6236 - Catalogues et imprimés et publications	250,00	0,00	0%	250,00
6238 - Divers (Communication)	1 000,00	0,00	0%	1 000,00
6251 - Voyages et déplacements et missions	2 100,00	862,23	41%	1 800,00
6261 - Frais d'affranchissement	1 000,00	749,55	75%	1 200,00
6262 - Frais de télécommunications	1 413,00	1 146,15	81%	1 400,00
627 - Services bancaires et assimilés	500,00	190,00	38%	500,00
63513 - Autres Impôts Locaux	0,00	300,50		300,00
011 - Charges à caractère général	38 813,00	26 164,76	67,41%	44 500,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 085-200033926-20250401-DEL2025_07-DE

6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.				
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion				
6338 - Autres impôts et taxes sur rémunération	400,00	303,00	76%	500,00
64111 - Rémunérations principales titulaires	50 000,00	14 959,49	30%	8 200,00
64112 - NBI, SFT et indemnités	5 000,00	386,55	8%	400,00
64113 - NBI (ex article 64112 en M14)	0,00	618,31		200,00
64118 - Autres indemnités	15 000,00	3 749,77	25%	150,00
64131 - Rémunérations (contractuels)	70 000,00	84 756,58	121%	105 200,00
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00	1 326,48		1 500,00
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00	2 597,38		7 500,00
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 000,00	24 639,00	123%	30 000,00
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	21 500,00	27 795,26	129%	32 600,00
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C (NT)	3 000,00	3 589,00	120%	4 800,00
6455 - Cotisations pour assurance du personnel (CNP)	6 000,00	4 640,97	77%	5 000,00
6456 - Versement au FNC du supplément familial	700,00	0,00	0%	0,00
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	250,00	46,00	18%	100,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	450,00	243,21	54%	300,00
6478 - Autres charges sociales diverses	400,00	54,15	14%	200,00
6488 - Autres charges (FDAS)	600,00	456,00	76%	500,00
012 - Charges de personnel	195 000,00	172 581,75	89%	200 000,00
65311 - Indemnités, frais de missions et de formations des élus	28 000,00	26 216,76	94%	29 000,00
65313 - Cotisations retraites (ex 6533 en M14)	2 000,00	1 920,00	96%	2 300,00
65314 - Cotisations Sécurité sociale (ex 6534 en M14)	150,00	0,00	0%	0,00
657381 - charges d'interventions autres EPL : fédérés CoT/e coll/VGL (ex 65738 en M14)	800,00	0,00	0%	800,00
657382 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers - Autres	0,00	671,46		700,00
65888 - Autres	8 387,00	8 202,44	98%	7 561,20
65 - Autres charges de gestion courante	39 337,00	37 010,66	94%	40 361,20
014 - Atténuation de produits	0,00	0,00		0,00
6615 - Intérêts de comptes courants et de dépôts créditeurs	4 000,00	601,78	15%	2 000,00
66 - Charges financières	4 000,00	601,78	15%	2 000,00
67 - Charges spécifiques	3 328,00	3 328,00	100%	2 000,00
68 - Dotations aux provisions pour risques et charges				
D001 - Déficit de l'année N-1 reporté	24 917,73	24 917,73	100%	
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00		
023 - virement à la section d'investissement	0,00	0,00		0,00
6811 - Dotations aux amortissements	28 065,45	28 065,45	100%	40 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 065,45	28 065,45	100%	40 000,00
DEPENSES NETTES DE L'EXERCICE	308 543,45	267 752,40	87%	328 861,20
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	333 461,18	292 670,13	88%	328 861,20

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 085-200033926-20250401-DEL2025_07-DE

Détail des recettes de fonctionnement 2025, par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	en %	BP 2025
74758- Groupements de collectivités	190 000,00	190 000,00	100%	210 000,00
74718 - Etat (ARS)				
74718 - Etat (DRAAF) PAT AAP 2020	6 200,00			
7472- Région PAT AAP 2020	5 600,00	8 575,61	153%	20 000,00
7472- Région (FRES interscot)	nc			
7472 - Région charte forestière 2022	9 789,00	8 288,67	85%	
7461-DGD-SCoT (n'existe plus en M57)	nc			
74773 - Dotations et participations (FEADER) CFT 2021 (ex 7477 en M14)				48 000,00
74772 - Dotations et participations (FEADER) CFT 2022 (ex 7477 en M14)	39 000,00	28 154,68	72%	
74773 - Dotations et participations (LEADER animation N-1) (ex 7477 en M14)	37 472,18	26 236,28	70%	
74773 - Dotations et participations (LEADER STRATEGIE 2023-2027) (ex 7477 en M14)				
74773 - Dotations et participations (LEADER PAT AAP 2020) (ex 7477 en M14)	8 200,00			
747888 - Autres Organismes (ARS) (ex 7478 en M14)				
7488- Autres attributions et participations (ex 7478 en M14)				
74-Dotations et participations	296 261,18	261 255,24	88%	278 000,00
70-Produits de services, du domaine et ventes diverses	13 000,00	11 339,87	87%	18 500,00
75 - Autres produits de gestion courante SMAV-CLS	7 000,00	7 050,03	101%	7 200,00
013 Atténuation de charges	17 200,00	14 719,53	86%	18 200,00
77 Produits exceptionnel-spécifiques	0,00	1 666,66		100,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00			3 500,00
R002 Excédent de l'année N-1 reporté	0,00			3 361,20
RECETTES NETTES DE L'EXERCICE	333 461,18	296 031,33	89%	325 500,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	333 461,18	296 031,33	362%	328 861,20

Détail des dépenses d'investissement 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre ou Compte	BP 2024	CA 2024	BP 2025
13911 - Amortissements subvention Etat			3 500,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			3 500,00 €
202 - Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	20 000,00 €	0,00 €	264 000,00 €
202 - Frais liés à la réalisation de documents (haies bocagères)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2051 - Concessions - sites internet	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - immobilisations incorporelles	23 000,00 €	0,00 €	264 000,00 €
21838 - matériel informatique et bureautique	10 000,00 €	0,00 €	1 736,33 €
21848 - Mobilier	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	100 975,20 €	0,00 €	
21 - immobilisations corporelles	115 975,20 €	0,00 €	1 736,33 €
001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'investissement	138 975,20 €	0,00 €	269 236,33 €

Détail des recettes d'investissement 2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre ou Compte	BP 2024	CA 2024	BP 2025
10222 - FCTVA	97,62 €	97,62 €	261,13 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	97,62 €	97,62 €	261,13 €
1311 - Subventions d'investissement : Etat et établissements nationaux			90 000,00 €
13 - Subventions d'investissement			90 000,00 €
2802 - amortissements liés à la réalisation des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre	22 692,00 €	22 692,00 €	34 000,00 €
2805 - amortissements liés au concessions et droits similaires	2 818,00 €	2 818,00 €	3 000,00 €
281838 - amortissements liés au matériel de bureau et matériel informatique	861,80 €	861,80 €	2 000,00 €
281848 - amortissements liés au mobilier	1 693,65 €	1 693,65 €	1 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 065,45 €	28 065,45 €	40 000,00 €
R001 - solde execution reporté	110 812,13 €	110 812,13 €	138 975,20 €
Total recettes d'investissement	138 975,20 €	138 975,20 €	269 236,33 €

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2025, le comité syndical à l'unanimité :

DECIDE

- de **VOTER** par chapitre et nature le budget primitif 2025 comme exposé ci-dessus ;
- d'**APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2025 tel qu'il a été présenté.
- d'**AUTORISER** le Président ou son représentant délégué à mettre en œuvre toutes les procédures et à signer toutes les pièces, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Le Président du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan

Maxence de RUGY



(Handwritten signature in blue ink)

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 085-200033926-20250401-DEL2025_07-DE

Département
DE LA VENDEE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

ARRONDISSEMENT
DES
SABLES D'OLONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril 2025 à dix-sept heures trente, les délégués composant le Comité Syndical du syndicat mixte Vendée Cœur Océan, formé par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 10 octobre 2012, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président du Syndicat mixte, se sont réunis en la salle des Assemblées de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, en séance ordinaire.

SYNDICAT MIXTE
VENDEE CŒUR
OCEAN

La séance a été publique.

Etaient présents/représentés :

Nombre de délégués
32

Christian BATY, Michel CHADENEAU, Francis CHUSSEAU (suppléant Annie RENOUF), Dominique DURAND, Jean FERRAND, Nathalie FRAUD, Sonia GINDREAU, Olivier GRIT, Marc HILLAIRET, Pascal MONEIN, Joël MONVOISIN, Daniel NEAU, Mickaël ONILLON, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Annick PASQUEREAU, Jannick RABILLE, Maxence DE RUGY, Michel VALLA, Sylvie VERDON

Présents/Représentés
20

Suffrages exprimés
20

Etaient excusés/absents :

DATE DE LA
CONVOCAION :
27/03/2025

Christian AIMÉ, Joël BRET, Loïc CHUSSEAU, Olivier DALMASSO, Bernard GAUVRIT, Jennifer LIBAUD, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Alain ROCHEREAU, Didier ROUX, Marc BOUILLAUD, Nicolas PASSCHIER.

DATE D'AFFICHAGE :
11/04/2025

Également présents : Anne-Gaël DANIEL, Nathalie SÉMENT, et Sylvie CAILLÉ SAINCOURT, personnels de Vendée Cœur Océan.

DEL 2025_08

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

OBJET :
PARTICIPATIONS
2025 DES
COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES

Le Président rappelle au comité syndical que l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan, établit le mode de répartition des participations versées par les collectivités membres au profit du SM Vendée Cœur Océan qui se détermine comme suit

- 50 % des dépenses réparties au prorata de la population
- 50 % des dépenses réparties au prorata de la superficie

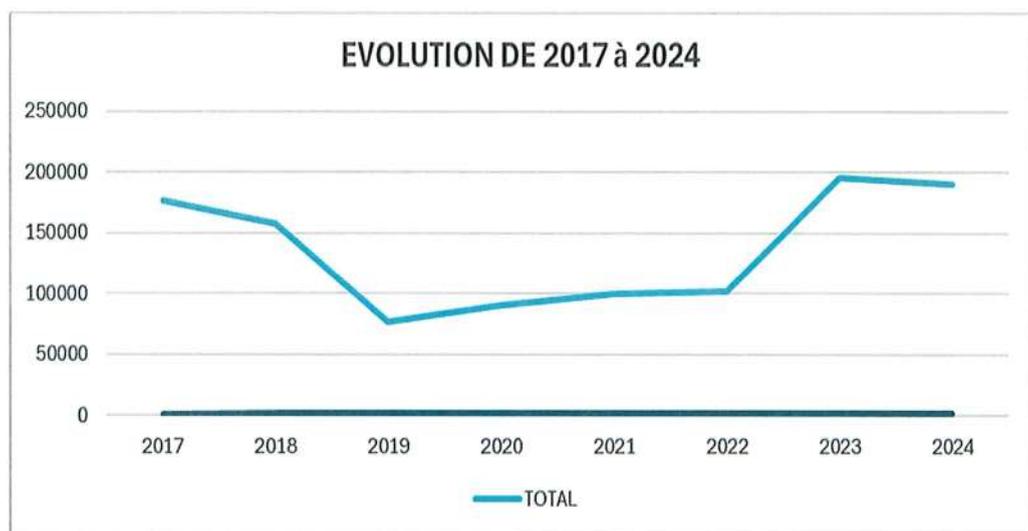
L'ensemble des propositions inscrites au BP 2025 aboutit au besoin total de financement inscrit et ventilé comme suit, conformément aux débats d'orientation budgétaire du 13 février 2025 :

Vendée Cœur Ocean	Populations légales des communes (INSEE 01/01/2024)	Pourcentage	Montant	Superficie	Pourcentage	Montant	Montant total POP et S2
C.C. Vendée Grand Littoral	36 045	64,18%	67 388,23 €	50 460	69,24%	72 697,96 €	140 086,19 €
C.C. du Pays des Achards	20 118	35,82%	37 611,77 €	22 421	30,76%	32 302,04 €	69 913,81 €
Total	56 163	100%	105 000,00 €	72 881	100%	105 000,00 €	210 000,00 €

L'évolution des participations depuis 2017 se présente et ventile comme suit :

EVOLUTION PARTICIPATIONS COMMUNAUTES DE COMMUNES

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
VGL	117 968,48	105 568,42	51 463,31	58 140,00	66 827,73	68 092,31	130 122,21	126 744,65
CCPA	58 865,91	51 747,32	25 441,59	31 860,00	33 172,27	33 907,69	65 152,51	63 255,35
TOTAL	176 834,39	157 315,74	76 904,90	90 000,00	100 000,00	102 000,00	195 274,72	190 000,00



Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

DECIDE

- d'**APPROUVER** la répartition des participations de l'exercice 2025 telle que présentée ci-dessus à hauteur de :
 - 140 086,19 € pour la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
 - 69 913,81 € pour la Communauté de Communes du Pays des Achards
- d'**AUTORISER** le Président ou son représentant délégué à mettre en œuvre toutes les procédures et à signer toutes les pièces, nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont les appels de participation pour l'année 2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 085-200033926-20250401-DEL2025_08-DE

Pour extrait conforme au registre

Le Président du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan

Maxence de RUGY



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 085-200033926-20250401-DEL2025_08-DE